



commune de

Walincourt-Selvigny

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :

10/09/2026

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Pascale BENGIN, Laurent BRISSON, Bruno CASEZ, Alain COYOT, Virginie GONCALVES, Maïté LEFEBVRE, Chantal MAILLY, Jérôme MELI, Agnès PETYT, Michel PETYT, Floriane THIELAIN, Mathieu WARENGHEM, Yves WAYEMBERGE, Maxime DESSAINT, Nadine PRUVOT.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Didier BEAUVILLAIN à Maïté LEFEBVRE, Peggy BOQUILLON à Alain COYOT, Isabelle GALLOIS à Pascal BENGIN, Laurent HUTIN à Floriane THIELAIN.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ.

Objet de la délibération : SUBVENTIONS 2026 – PARTIE 2.

Numéro de la délibération : délibération 2026-049

L'adjoint aux finances, Alain COYOT expose à l'assemblée le bilan de la commission des finances réunie le 14 septembre 2026. Cette séance était notamment consacrée à l'examen des données analytiques de l'Association Familles Rurales (AFR) et des frais de l'Association Sportive de football (AS).

- Subvention AFR : Suite au constat initial de pièces manquantes, l'association a transmis des éléments complémentaires le 16 septembre 2026. L'analyse de ces documents confirme que le volet « Pilotage » est désormais complet. Calculé au prorata du nombre d'habitants de la commune, le déficit de cette section est officiellement avéré. Concernant les autres prestations, la transmission tardive des chiffres nécessite un examen plus approfondi ; les membres de la commission se réuniront ultérieurement à cet effet.

Le Maire précise que la démarche municipale ne vise en aucun cas à pénaliser ou bloquer les activités de l'association, mais répond à une obligation de rigueur et de transparence dans la justification des dépenses issues des deniers publics.

- Subvention AS : L'association a produit les justificatifs (factures de téléphonie, d'internet et de réparation du lave-linge des vestiaires) pour un montant total de 1 454 €.

L'Adjoint aux finances propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de la deuxième partie des subventions pour l'exercice 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS	VOTE 2025	VOTE 2026	Votants	Pour	Abs	Contre	Elus NE PARTICIPANT PAS au vote
FAMILLES RURALES							
PILOTAGE	7 041 €	7 041 €	18	18	0	0	L. BRISSON

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



c o m m u n e d e

Walincourt-Selvigny

FOOTBALL pour les frais box et éclairage	1 330 €	1 454 €	19	18	1	0	
TOTAL SUBVENTIONS - PARTIE 2	8 371 €	8 495 €					

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité les propositions de subventions telles que présentées. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget principal 2026.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,
Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture
de Cambrai le09/2026.

Le secrétaire de séance,
Bruno CASEZ.